

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de mars, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, président du CCAS, en application de l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales

Date de convocation : 3 mars 2026

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, BIGOURET-DENAES Christine, BUONOCORE Jacqueline, JOURDY Isabelle, CARDENAS Sylvie, AUBAGNAC Michèle,

Mme DEBORD Cécile, assistante sociale

Excusés/absents : JARLIER Marie-Anne, JOUFFRET Philippe

Procurations : POUYOL Jacqueline à BUONOCORE Jacqueline

VIAL Louis à Isabelle JOURDY

FREY Michel à Christine BIGOURET-DENAES

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 9

M. Marcel ALEDO ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil d'Administration ; Mme Jacqueline BUONOCORE a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Rapport de Mme Isabelle JOURDY

Entendu le rapport de Mme JOURDY Isabelle,
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires pour 2026 du CCAS de Royat.

Fait et délibéré et en séance, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Marcel ALEDO

